



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

N° 2020/39

Date de Convocation : 10/07/2020
L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage 24/07/2020
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Evelyne DURET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU.

Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Désignation d'un représentant de la ville auprès du Syndic de copropriété du 6/8 rue Guichard

La commune de Parmain est copropriétaire avec la SCI du 88 avenue du Général Leclerc à Argenteuil d'un immeuble sis 6/8 rue Guichard.

Afin d'administrer cette copropriété, il a été nécessaire de nommer un syndic. Il s'agit du Cabinet CTG, agence du Marché, 57 rue du Général Leclerc à Saint-Leu-la-Forêt.

Il est demandé à l'assemblée de nommer un signataire représentant la ville de Parmain pour engager ce syndic et de nommer un conseiller municipal afin de représenter la commune et Monsieur le Maire lors des réunions et assemblées générales.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

- ⇒ **DESIGNE** Madame Nadine CALVES comme signataire de l'acte d'engagement du cabinet CTG comme Syndic de la copropriété du 6-8 rue Guichard et comme représentante permanente de la collectivité aux réunions et assemblées générales et autorise Mme Nadine CALVES à signer tous documents afférents à la gestion de cet immeuble.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN